



Club Vosgien de la Vallée de Munster



Fondé le 01 janvier 1873. Affilié à la Fédération du Club Vosgien, reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de la nature

PROCES VERBAL DE L ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 22 Février 2025

Le samedi 22 février 2025, à MUNSTER, les membres du Club Vosgien de la Vallée de Munster (CVVM) se sont réunis à l'Espace Culturel Saint-Grégoire en assemblée générale ordinaire sur convocation écrite du président en date du 17 janvier 2025.

L'assemblée est présidée par M. Gérard HEINRICH, président du CVVM, assisté d'une secrétaire de séance, Mme Elisabeth ZIRGEL, en sa qualité de secrétaire du CVVM.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents en leur nom propre et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 100 membres du CVVM sur 543 sont présents. En conséquence le quorum est atteint, conformément à l'article 7.8 des statuts et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant fixé dans la convocation :

L'ordre du jour

1. Allocution de bienvenue du président
2. ~~Allocution du Maire de la Ville de Munster~~
3. Allocution du Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster
4. Adoption du procès-verbal de l'AG ordinaire du 2 mars 2024.
5. Adoption du procès-verbal de l'AG extraordinaire du 19 octobre 2024
Pour consulter les comptes-rendus scannez les QR Codes ci-contre :
6. Rapport moral du président
7. Rapport financier du trésorier pour l'exercice 2024
8. Rapport des vérificateurs aux comptes
9. Affectation du résultat de l'exercice
10. Décharge au trésorier et au Comité directeur
11. Election des deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025
12. Election et/ou renouvellement des membres du Comité directeur
13. Prévisions 2025 *
14. Extension du chalet *
15. Fixation des cotisations 2026
16. Intervention des personnalités
17. Questions des membres
18. Remise de distinctions



Club Vosgien de la Vallée de Munster BP 2 - 68140 MUNSTER

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCJ FR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 98700031 - Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster



Le président, Gérard HEINRICH ouvre la séance à 9h15 et souhaite la bienvenue à cette assemblée Générale et remercie les membres pour leur fidélité et présence dans cette belle salle que nous prête gracieusement la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, représenté par son président M. Norbert SCHICKEL.

Il salue les personnalités présentes :

M. Hubert OTT, député du Haut-Rhin -M. Norbert SCHICKEL, président de la CCVM, maire de Eschbach-au-Val - Mme Monique MARTIN, 1^{ère} adjointe au maire de Munster, conseillère d'Alsace - Mme Denise BUHL, maire de Metzeral, vice-présidente du conseil régional du Grand Est - M. Bernard REINHEIMER, maire de Luttenbach - Mme Emmanuelle HANS, responsable des espaces naturels (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges) - M. Rémy GRANDEMANGE, responsable ONF de l'unité territoriale de MUNSTER -M. Pierre-Marie DAVID, association NIV'ose, M. André TINGEY, maire de GUNSBACH - M. Mathieu HIRN, adjudant chef.

Les instances du CV étaient représentées par :

M. Daniel JAEGER, président ADCV 68, président CV COLMAR - M. Benoit MESSMER, inspecteur général des sentiers Fédération du CV - M. Patrick ROUX, délégué district V, président CV GERARDMER- M. Gérard THORR, Inspecteur des sentiers district V - M. Marc BREUNIG, délégué d'honneur du District V- M. Jean-Louis CRAMPE - M. Christian MARGUIN, président CV GUEBWILLER - M. Antoine SCHLEGEL, président du CV TURCKHEIM - Mme Marie Héléne RUFFIO, présidente CV KAYSERSBERG -M. André SICK, président CV KAYSERSBERG.

Personnalités absentes mais représentées :

M. Alain FERSTLER, président Fédéral des Clubs Vosgiens(représenté par Benoît MESSMER - M. Pierre DISCHINGER, maire de MUNSTER (représenté par Mme Monique Martin, 1^{ère} adjointe) -M. Philippe BRESCHBÜHL, maire de SOULTZEREN (représenté Jean-Marc LOCHERT, 1^{er} adjoint) - M. Angelo ROMANO, maire de GRIESBACH (représenté par M. Jean-Jacques MOREL 1^{er} adjoint) -M. Daniel THOMEN, maire de STOSSWIHR (représenté par Martin DIETRICH, 1^{er} adjoint) -M. Bernard ZINGLE, maire de MITTLACH (représenté par Marie Agnès SPENLE 1^{ère} adjointe) - Philippe VIRE, Major PGHM Hohrod (représenté par l'adjudant Mathieu HIRN).

Se sont excusés :

M. Thierry QUEFFELEC, préfet du Haut Rhin - M. Frédéric BIERRY, président de la Collectivité Européenne d'Alsace (représenté par Mme Monique MARTIN, conseillère d'Alsace) - M. Lucien MULLER, conseiller d'Alsace,
M. Patrick ALTHUSSER, maire de MUHLBACH -M. Thierry BESSEY, maire de SONDERNACH -Mme Monique HANS, maire de BREITENBACH - M. Jean-François KABUCZ, maire de WASSERBOURG,
M. Jean-Marc FISCHER, président CV ROUFFACH - Mme Doris HINSINGER, présidente du CV BREZOUARD
Mme Nathalie ZARIC, directrice de l'office du tourisme de MUNSTER -M. Gérard LESER, président de la Société d'Histoire.

L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

1 / Allocution de bienvenue du Président

Le président, Gérard HEINRICH, ouvre l'assemblée générale à 9h15, après avoir observé un moment de recueillement à la mémoire de toutes les personnes chères qui nous ont quittés au cours de l'année 2024.

En début de séance Jean-Daniel CHAPOT, 1^{er} vice-président, prend la parole pour annoncer quelques modalités pratiques,

- Le Comité directeur souhaite proposer à l'assemblée d'aborder le point 14* avant le point 13*,
- Les décisions prises lors de l'assemblée ont lieu par vote au scrutin public, (article 6 du règlement intérieur), hormis l'élection des membres du comité directeur qui sont élus par vote par scrutin secret.

Club Vosgien de la Vallée de Munster BP 2 - 68140 MUNSTER

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCIFR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 98700031 - Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster



- Quatre bénévoles sont sollicités pour participer au dépouillement,
Se sont proposés comme scrutateurs :
Mmes Nathalie MAILLARD, Christiane PECK, Marie-Agnès SPENLE, M. Jean-Marc PAULI

3/ Allocution de M. Norbert SCHICKEL,

Dans son allocution, M. SCHICKEL salue bien cordialement toute l'assemblée et s'associe aux salutations du président Gérard HEINRICH.

C'est avec grand plaisir que M. Norbert SCHICKEL nous accueille dans cet Espace Culturel Saint Grégoire qui depuis une vingtaine d'année conjugue culture et cinéma pour le bonheur des habitants de la Vallée.

M. Norbert SCHICKEL exprime au CVVM respect et reconnaissance pour le travail et l'œuvre accompli dans les sentiers de la Vallée de Munster, évoque l'attachement des Elus au CVVM et souhaite de bons travaux pour le grand projet du chalet Erichson.

Le président Gérard HEINRICH rappelle, que le siège social du CVVM est désormais situé **9, rue Sébastopol à Munster** en remplacement de l'ancien siège social placé au 3 rue de la Gare à Wihr-au-Val.

4/ Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 2 mars 2024 (AGO)

Le procès-verbal de l'AGO 2024 est en ligne,

Il est consultable en scannant le QR code, présent sur la convocation, ou sur le site internet www.vallee-munster.eu/club-vosgien "espace membres"

Les documents peuvent être envoyés par voie postale sur demande comme indiqué dans la convocation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

5/ Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2024 (AGE)

Le procès-verbal de l'AGE 2024 est en ligne,

Il est consultable en scannant le QR code, présent sur la convocation, ou sur le site internet www.vallee-munster.eu/club-vosgien "espace membres"

Les documents peuvent être envoyés par voie postale sur demande comme indiqué dans la convocation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

6/ Rapport moral du président

Dans son rapport moral, le président souligne que l'année 2024 a été une fois de plus, une année superbe malgré tous les déboires, les contraintes climatiques, les détériorations de sentiers.

Puis l'ensemble des domaines d'activités ont été passés en revue :

- Les grands chantiers de 2024 :
 - GR5 sud, passerelles et mains courantes,
 - Lac du Altenweiher et Pferey-wasen, passerelles,
 - Sentier des Roches, passerelles et mains courantes,
 - Sentier des Kritters, éboulement muret, chicanes
 - GR5 Nord, Schlucht, sentier des mulets,
 - Escaliers Bloy, sentier Emile Hertzog,
 - GR5 Hohneck, Falimont, Frankenthal, Schaeferthal,
 - Remise en état des tableaux dans le sentier des Poètes,
 - GR532, Col du Wettstein, Schratzmaennele,
 - Sentier Albert Schweitzer, marches et bancs.

Pour l'entretien des sentiers et malgré une année encore difficile, les 4 équipes de travail, composées de 39 bénévoles ont consacré 5349 heures de travail et parcourus 11 593 km.

- 135 km de débroussaillage et terrassement,
- 45 km de nettoyage des rigoles et évacuations,

Club Vosgien de la Vallée de Munster BP 2 - 68140 MUNSTER

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCJ FR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 98700031 - Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster



- Entretien de 21 passerelles,
 - Les sentiers ont été dégagés de 53 obstacles,
 - Pose et nettoyage de 144 panneaux directionnels,
- **Grandes manifestations de l'année 2024 :**
 - 2 mars Assemblée générale ordinaire CVVM à Breitenbach
 - 24 mars Assemblée générale ADCV68 à Labaroche
 - 27 avril AG District V Gérardmer
 - 1^{er} mai Ouverture des sentiers
 - 5 mai Initiation à la marche nordique et à la marche d'orientation
 - 18 mai Participation à la journée des associations à Munster
 - 1 juin Participation à la journée citoyenne à Munster
 - 9 juin Fête de la marche nordique à Munster
 - 3 août Nuit des Etoiles à Munster
 - 4 août Fête montagnarde au chalet Erichson
 - 5 octobre Assise à Amnéville
 - 5 octobre Participation à l'organisation du Munster'Trail
 - 13 octobre Marche rose lutte contre le cancer à Munster
 - 21 décembre Marche nocturne de Noël à Munster

L'année 2025 se présente également en année exceptionnelle notamment autour du 150^{ème} anniversaire du Docteur Albert Schweitzer, prix Nobel de la Paix en 1952.

Le président, Gérard HEINRICH, remercie les membres, le comité, les équipes de travail, les guides de randonnées, de marche nordique, les bénévoles qui assurent les différentes permanences au chalet Erichson pour leur contribution en faveur du Club Vosgien.

Il remercie aussi les représentants de l'ONF avec qui nous entretenons d'excellentes relations et qui sont toujours prêts à nous conseiller utilement.

Les remerciements vont également envers toutes les collectivités locales qui nous apportent aide et soutien.

- **Randonnées – Jacques BOULANGER responsable CVVM**

Bilan de l'année 2024 :

- En 10 ans les randonnées passent de 49 randonnées en 2014 à 228 randonnées en 2024,
- Les participants de 1134 participants en 2014 à 3095 participants en 2025
- Le mauvais temps a entraîné une légère baisse de fréquentation en 2024 par rapport à 2023,
- L'association compte plusieurs sortes de guides, 21 guides dont 14 diplômés ARP (animateur de randonnée pédestre), 1 guide de la fédération Française de randonnée, 1 guide de haute montagne et 8 animateurs de marche nordique. Une nouvelle candidate suivra la formation GARP en 2025,
- Les randonnées et marches nordiques sont adaptées à différents niveaux et pour tout âge,

Des remerciements sont adressés à tous les participants, aux guides et animateurs de marche nordique pour leur temps et dévouement.

- **Programme 2025 : nous restons sur notre rythme actuel**

- 8 sorties Raquettes (randonnées si manque de neige)
- 8 jours ski ou raquettes à Morzine (3 au 10 février)
- 30 « Marches douces » cotées 1/5
- Sortie accessible aux personnes à mobilité réduite le 30 mars
- Ouverture des sentiers le 1er mai : 9 randonnées

Club Vosgien de la Vallée de Munster BP 2 - 68140 MUNSTER

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCIFR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 98700031 - Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster



- Marche nordique tous les vendredis et samedis
- Initiation à la marche d'orientation le 4 mai
- 4 jours dans le Jura (24 au 27 mai)
- Semaine autour du Mont Blanc (28 juin au 5 juillet)
- Animation jeunesse été
- Fête montagnarde (3 août)
- Randonnée sportive de 6 jours en Autriche (11 au 16 août)
- Week-end en Forêt Noire (14-15 septembre)
- Marche rose contre le cancer le 12 octobre

Nos supports de communication : sur notre site internet www.vallee-munster.eu/club-vosgien ou « club vosgien munster » sur Google, sur la page Facebook « club vosgien vallée de munster », par e-mail chaque vendredi pour les adhérents.

- **Publications, bilan de l'année 2024 – Stéphan GRIECH / Jean-Paul MARTIN**

Récapitulatif des ventes :

- 860 cartes, Vallée de Munster (en légère baisse),
- 178 guides, 20 randonnées,
- 140 guides, 20 balades agréables,

TOP 5 des revendeurs :

- L'office du Tourisme,
- Librairie Carpe Diem,
- Super U Munster,
- Fédération Club Vosgien Strasbourg,
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,

Nous comptons 37 points de vente que nous souhaitons élargir au-delà de la Vallée de Munster.

- **Rapport des co-responsables du chalet : François SCHMITT / Paul-André SIMON**

- Nous avons enregistré 125 jours d'ouverture en 2024 contre 135 en 2023,
- 9111 randonneurs en 2024 contre 9814 en 2023,
- 83 gardes ont assurés la garde contre 78 en 2023,
- Baisse de fréquentation en juin et juillet,
- Fréquentation en hausse au mois d'août septembre,
- Les groupes sont de plus en plus nombreux ainsi que les bivouaqueurs,
- Création d'un hall de stockage pour les boissons,
- Le chalet a fermé ses portes au mois d'octobre pour travaux.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

7/ Rapport financier du trésorier pour l'exercice 2024

Jean-Daniel CHAPOT, trésorier, donne lecture de son rapport financier les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Il informe l'assemblée que le compte de résultat fait apparaître :

- un déficit de 8 402,38€ pour le secteur non lucratif (entretien des sentiers),
- un bénéfice de 16 136,12€ pour le secteur lucratif (chalet),
- soit un résultat positif de 7 733,74€.

Le trésorier commente le bilan, le compte de résultat qui récapitule les produits, les charges et les annexes.

Le rapport financier est annexé au présent procès-verbal.

M. Gérard HEINRICH, président, en profite pour adresser ses remerciements à la REGION GRAND EST de l'aide financière accordée pour les travaux d'extension/réhabilitation du chalet Erichson.

Club Vosgien de la Vallée de Munster BP 2 - 68140 MUNSTER

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCIFR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 98700031 - Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster



Jean-Daniel CHAPOT, trésorier, soulève la remarque faite par Group ACE :

- ↳ *Les subventions ont-elles fait l'objet d'un dossier déposé auprès des collectivités territoriales, sont-elles intégralement à but non lucratif ?*

A compter de 2025, les demandes de subventions seront déposées en Mairie, elles sont exclusivement réservées pour l'entretien des sentiers.

8/ Rapport des vérificateurs aux comptes

Les deux vérificateurs aux comptes MM. Michel JUNG et Gilbert WEHRLE, donnent lecture de leur rapport de vérification sur l'exercice écoulé. Ils certifient la sincérité et la régularité des comptes et proposent à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2024.

9/ Affectation du résultat de l'exercice

Jean-Daniel CHAPOT soumet alors au vote de l'assemblée la résolution suivante :

« Le résultat 2024 du secteur lucratif, soit 16 132,12€, est affecté sur les fonds associatifs »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

10/ Décharge au trésorier et au comité directeur

M. Gérard HEINRICH, après avoir remercié les deux vérificateurs aux comptes pour leur travail, soumet alors au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

« L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport financier et celui des vérificateurs aux comptes donne quitus au trésorier et au comité pour sa gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

11/ Election des deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025

Pour l'exercice 2025, furent reconduits comme réviseurs aux comptes Michel JUNG et Gilbert WEHRLE.

12/ Election et/ou renouvellement des membres du Comité directeur

6 membres se portent candidats au comité, pour 5 postes à pourvoir. L'assemblée est invitée à rayer au minimum 1 candidat sur la liste pour valider le vote.

- Membres sortants : 5
Jacques BOULANGER, Jean-Daniel CHAPOT, Gérard HEINRICH, Jean-Claude KEMPF, Paul-André SIMON
- Membres candidats : 6
Jacques BOULANGER, Jean-Daniel CHAPOT, Gérard HEINRICH, Juliette JOHO, Jean-Claude KEMPF, Paul-André SIMON
- Nombre de votants : 100 / vote blanc : 1 / vote nul : 6 / total : 93 votes valides
 - **Sont élus pour un mandat de 3 ans (2025/2027) :**
Jacques BOULANGER, 93 voix / Paul-André SIMON, 84 voix / Gérard HEINRICH, 76 voix / Jean-Claude KEMPF, 74 voix / Jean-Daniel CHAPOT, 69 voix

13/ Extension du chalet - Paul-André SIMON responsable chalet CVVM

Présentation des travaux de la Phase 1

- A finaliser des travaux avant la réouverture du chalet prévue le 1^{er} mai 2025,

Présentation des travaux futurs de la phase 2

- Fermeture du chalet fin Août 2025 pour travaux
- Finalisation des travaux en 2026

M. Jean-Daniel CHAPOT, trésorier, présente le plan de financement modifié suite à l'actualisation des devis de la phase 2. Des alternatives sont proposées pour baisser le montant des travaux.
Un dossier de demande de subvention, plafonnée à 100 000€, a été déposé à la CeA (Collectivité européenne d'Alsace). Le dossier est en cours d'instruction.
Les banques ont été contactées pour un prêt relais.

➤ Des membres de l'Assemblée prennent la parole :

QUESTIONS / REPONSES

1. Est-ce que l'Assemblée pourrait prendre connaissance des alternatives proposées

a : Report de la terrasse ou abandon,

b : Abandon du faitage des sanitaires,

c : Abandon de la terrasse et sanitaires,

Sous réserve que la subvention de 100 000€ nous soit accordée par la CeA.

2. Pour les 100 000€ d'emprunt nécessaires, une prospective annuelle sur 5 ans est à présenter pour savoir si le CVVM a la capacité de rembourser l'emprunt.

Le remboursement d'un emprunt de 50 000€ est envisageable sur une durée 5 ans.

Pour un emprunt de 100 000€, le délai de remboursement s'étalerait au moins sur 10 ans,

Le président Gérard HEINRICH informe l'Assemblée que nous n'engagerons pas la deuxième tranche des travaux sans avoir l'assurance des financements nécessaires à sa réalisation et sans mettre notre association en difficulté pour les années à venir.

M. le député Hubert OTT prend la parole

Avant de quitter l'assemblée, M. le député Hubert OTT tient à remercier le président Gérard HEINRICH pour l'accueil, il remercie et félicite le comité de la bonne marche de l'association, du travail de balisage et d'entretien accompli dans les sentiers, de l'engagement des bénévoles et des membres.

Il tient également à remercier tout particulièrement les élus présents, pour le travail accompli ensemble dans la confiance et la concertation.

14/ Prévisions 2025

Budget prévisionnel (annexé au présent procès-verbal)

M. Jean-Daniel CHAPOT, trésorier, présente le budget prévisionnel 2025 qui est établi sur les mêmes bases que les prestations réalisées en 2024 à l'exception de :

- 3 grands chantiers en perspective : sentiers de la Wormsa, des Spitzkoepfe, du Gaertlesrain
- publications : réédition du guide « les 20 balades agréables »

Le trésorier soumet au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

« Approbation du budget prévisionnel 2025 »

Cette résolution est adoptée par 97 voix contre 3 abstentions

15/ Fixation du montant de la cotisation 2026

M. Jean-Daniel CHAPOT rappelle que les cotisations actuelles sont de 26€ pour un individuel et de 37€ pour un couple.

En 2026 la Fédération des Clubs Vosgiens va augmenter les frais de gestion, le comité directeur du CVVM souhaite augmenter les cotisations.

➤ Des membres de l'Assemblée prennent la parole :

QUESTION / REPONSES

1. La cotisation est-elle déductible des impôts

Le CVVM n'établit un Cerfa que pour des dons,

M. SICK, président du CV de Kaysersberg donne des explications sur sa manière de procéder au niveau des cotisations.

Club Vosgien de la Vallée de Munster BP 2 - 68140 MUNSTER

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCIFR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 98700031 - Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster



Après discussion, l'assemblée décide de fixer comme suit le montant des cotisations pour l'exercice 2026 à, 27€ pour un individuel, 39€ pour un couple.

Cette résolution est adoptée par 99 voix contre 1

2. Modalités de remboursement frais de déplacements

Monsieur Benoît MESSMER, représentant de la FCV à cette AGO, présente en réponse aux interventions, les modalités de remboursement de frais de déplacements instituées par la FCV et donne quelques explications relatives aux pratiques observées dans différentes associations locales ; qui sont indépendantes dans leur fonctionnement courant.

16/ Intervention des personnalités

A terme des points prévus à l'ordre du jour et soumis aux votes de l'assemblée, le président invita les personnalités à prendre la parole.

Sont intervenus : M. Gérard THORR, responsable des sentiers du District V - M. Patrick ROUX, délégué du District V, président CV Gérardmer - M. Daniel JAEGERT président ADCV68, président CV de Colmar -M. Benoît MESSMER président CV Dambach-la-Ville - Mme Monique MARTIN, 1^{ère} adjointe au maire de Munster, conseillère d'Alsace.

17/ Questions des membres

A été soulevé :

- L'abandon des déchets et le non respect de l'environnement dans la Réserve naturelle du Frankenthal-Missheimle,
- Le problème de sécurité grandissant dans le sentier des Roches.
- L'intérêt d'élaborer le Plan Départemental des Itinéraire de Promenade et de Randonnées (PDIPR) pour pérenniser nos chemins de randonnées en s'appuyant sur la numérisation des sentiers réalisée dans tout le Haut-Rhin par le Club Vosgien.

18/ Remise des distinctions

Cette année 20 membres ont été récompensés pour leur investissement et leur engagement au sein de l'association. Les distinctions ont été remises par Gérard HEINRICH, Marie-Agnès SPENLE, Benoît MESSMER, Daniel JAEGERT.

- Diplôme d'honneur : Jean-Claude CHARLES, Daniel FREY, Robert HEYMANN, Véronique HUMMEL, Milutin POPAPIC.
- Houx d'argent : Jean-Jacques KOENIG, Jean-Luc PFINGSTAG, France SANDT, Brigitte SIMON, Paul-André SIMON
- Houx d'or : Denis BARXELL, Edouard EDEL, Juliette JOHO, Raymond JOHO, André KEMPF, Jean-Claude KEMPF, Jean-Paul MARTIN, Monique MARTIN, Claude SYREN, Elisabeth ZIRGEL.
-

Le président clôture l'Assemblée générale à 12H40

C'est autour du verre de l'amitié, offert par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, que cette assemblée s'est terminée suivie d'un repas servi au Foyer Saint Léger par Mickaël SCHMITT et son équipe.

Fait à Munster, le 23 mars 2025

Président du CVVM
Jean-Daniel CHAPOT

Ancien président du CVVM
Gérard HEINRICH

Secrétaire
Elisabeth ZIRGEL

Club Vosgien de la Vallée de Munster BP 2 - 68140 MUNSTER

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCIFR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 98700031 - Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster

